

ASAF, des paroles...et les actes !

Depuis le début de l'année 2017, l'Amicale Sportive Air France connaît des difficultés de financement suite à sa décentralisation du CCE.

Pour rappel, lors des négociations sur la nouvelle politique de gouvernance du CCE, le CE DGI (Industriel) avait milité pour que l'ASAF reste au sein du CCE. La majorité des autres comités en a décidé autrement. Ainsi, l'ASAF doit maintenant traiter directement avec chaque CE pour obtenir son financement.

Ou en est-on à ce jour ?

Tous les CE (Industriel, Informatique, Pilotage Economique, Fret, HUB, Exploitation Aérienne) sont à jour de leurs cotisations 2017 envers l'ASAF, **sauf le CE Point à Point (Orly et Provinces) géré par la CGT**. Ce CE doit 50 000€ à l'ASAF, qui préfère certainement que chacun honore ses dettes plutôt que de faire signer une pétition pour sa sauvegarde...

Actuellement, le commissaire aux Comptes de l'ASAF a déclenché une procédure de cessation de paiement Phase 3.

Le Lundi 4 Décembre, l'ASAF tenait son Assemblée Générale annuelle.

Plusieurs représentants des CE dont la DGI et des Organisations Syndicales, se sont déplacés pour rassurer les membres de l'ASAF de leurs intentions de financement pour l'année 2018.

Le CE Point à Point ainsi que le syndicat à sa tête, ont une fois de plus brillé par leur absence.

Lors de cette AG, Sud Aérien a proposé un plan de financement 2018 au Commissaire aux comptes de l'ASAF, qui l'a trouvé intéressant et viable. Il prévoit une subvention de 190€/adhérent ASAF de la part des CE, associée à une cotisation de chaque adhérent de 79€.



Cette solution a été rejetée par les membres de l'Assemblée Générale de l'ASAF qui refusent que leur cotisation augmente de 10€ !

Pas d'autres alternatives sur la table, les négociations entre l'ASAF et les CE sont donc bloquées.

Le 13 Décembre 2017, une réunion de la « dernière chance » a eu lieu pour essayer de trouver une solution financière pour l'année 2018.

Il est évident pour tous les CE qu'avant d'envisager 2018, chaque CE doit être à jour de ses dettes 2017 ! Or la Secrétaire CGT du CE Point à Point a indiqué que le versement total de ses subventions 2017 pour l'ASAF ne pourrait pas intervenir avant fin Janvier 2018.

Délai trop long pour le commissaire aux comptes de l'ASAF qui va certainement envoyer notre amicale sportive devant les juges pour un redressement judiciaire voir une liquidation.

Que penser du comportement de la CGT, qui transforme cette situation en manœuvre politique en prônant un système solidaire auquel concrètement elle ne participe pas ?